

Extrait de
des délibérations du Conseil Municipal
DE LA COMMUNE DE LINSELLES

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un décembre,
le Conseil Municipal de la Commune de Linselles s'est réuni, sur la
convocation et sous la présidence de Madame le Maire, au lieu de
ses séances (Mairie, salle d'honneur),

Séance du 21 décembre 2023

1°- Conseillers Municipaux en exercice : 27

2°- Conseil Municipal convoqué le 15 décembre 2023

3°- Présents :

- Mme Isabelle POLLET, *Maire*,
- Mme Annie DUPONCHELLE, M. Dominique SINNAEVE, Mme Pascale DHALLUIN, M. Olivier OSTYN, Mme Martine PETIT, M. Grégory MITTENAERE, *Adjoints*,
- M. Antony PIRES, M. Damien BEHIN-CAU, Mme Joséphine BROUTIN, M. Michel SPANNEUT, Mme Elisabeth BOUREL, *Conseillers délégués*.
- M. Pascal MARESCAUX, Mme Christelle CORNARD, Mme Amandine VASSEUR, M. Patrick HELLIN, Mme Catherine PARRUITTE, M. Jean-Pierre LELEU, M. Bertrand FLORIN, Mme DERYCKE Véronique, M. VERHELLE Grégory, *Conseillers municipaux*.

4°- Pouvoirs :

- Mme Virginie SEYNAVE, Adjointe, donne pouvoir à Mme Elisabeth BOUREL, Conseillère déléguée,
- M. Tristan DELEHONTE, Adjoint, donne pouvoir à Mme Joséphine BROUTIN, Conseillère déléguée,
- M. Olivier SURMONT, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme Christelle CORNARD, Conseillère municipale,
- Mme Fabienne LORENT, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Damien BEHIN-CAU, Conseiller délégué,
- Mme Catherine CAPOËN, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Annie DUPONCHELLE, Adjointe,
- M. Olivier BINTEIN, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme Amandine VASSEUR, Conseillère municipale,

5°- Secrétaire de séance : Amandine VASSEUR

6°- Absent excusé : Néant

7°- Absent non excusé : Néant

8°- Membre démissionnaire : Néant

Délibération n°2023-12-06

VIE SCOLAIRE

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES

Rapport de Mme Pascale DHALLUIN, Adjointe à la Jeunesse, à la Citoyenneté et à la vie scolaire, aux Accueils Collectifs de Mineurs et à la Restauration

Exposé :

La Ville de Linselles est soucieuse de la sécurité des élèves et souhaite soutenir le développement des déplacements doux vers l'école. L'Association de Parents d'Élèves (APE) et l'Association de Parents d'Élèves des Écoles Libres (APEL) fournissent aux écoliers des gilets de sécurité phosphorescents, afin d'être bien visibles lors des sorties et de l'ensemble des déplacements.

Délibération n°2023-12-06

Page 2

Depuis 2022, la ville souhaite soutenir cette initiative de façon équitable pour les 2 associations. Tenant compte de l'avis de principe favorable de la commission Jeunesse – Citoyenneté – ACM - Vie Scolaire – Restauration, du 30 novembre 2023, il est proposé d'attribuer aux 2 associations de parents d'élèves une subvention exceptionnelle de 309,60 €.

Les crédits relatifs à cette dépense sont prévus à la nature 6574 « Subventions au fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé », fonction 213 « Classes regroupées ».

Par conséquent, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ces propositions.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement au versement de la subvention aux associations de parents d'élèves.

Transmis en Préfecture le 04 JAN. 2024
Acte certifié exécutoire à dater de ce jour

Le Secrétaire de séance,

Amandine HELLIN



Pour extrait conforme,
Madame le Maire,
Conseillère Métropolitaine,

Isabelle POLLET

